



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 31345

## Texte de la question

M. Jacques Kossowski souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'élevage en batterie des poules pondeuses. Ces dernières sont souvent confinées dans des cages beaucoup trop étroites ne favorisant pas leur bon développement. Dans un rapport publié en 1996, le comité scientifique vétérinaire de la Commission européenne a d'ailleurs condamné ce type d'élevage en précisant qu'il avait « de sérieux désavantages inhérents pour le bien-être des poules pondeuses ». Cette constatation a évidemment des conséquences négatives sur la qualité des oeufs et des volailles. Il conviendrait donc d'abandonner l'élevage en batterie pour le remplacer par celui en libre parcours. Il lui demande d'intervenir pour qu'à terme soient interdites dans l'Union européenne les cages en batterie.

## Texte de la réponse

La commission de l'Union européenne a présenté en mars 1998 une proposition de modification de la directive 86/113 établissant les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses en batterie actuellement en vigueur. Après plusieurs réunions de travail de groupes d'experts, le conseil des ministres de l'agriculture a adopté en juin 1999 une proposition de modification de cette directive. Les principales dispositions reposent sur l'augmentation de la surface allouée à chaque animal avec, à plus long terme, un aménagement obligatoire des cages. La commission doit présenter un rapport en 2005. Ce rapport devra en effet analyser les incidences sur la santé animale, la santé publique et l'économie de la filière avicole, des différents systèmes d'élevages préconisés dans cette directive. Il conviendra alors que l'Union européenne s'assure que l'orientation qu'elle vient de prendre satisfasse à l'ensemble des impératifs auxquels doit répondre la filière avicole.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Kossowski](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31345

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juin 1999, page 3547

**Réponse publiée le :** 9 août 1999, page 4822